

Demande de branchement d'eau

Notice

Démarche à effectuer auprès de la Direction de l'Eau.

- Les signatures de tous les propriétaires du logement sont nécessaires.
- Pour une société : signature du gérant ou P.D.G.

Pièces à fournir :

- Le plan de masse avec la position souhaitée du (ou des) branchement (s).
- L'attestation de propriété avec un extrait cadastral.
- Eventuellement le Permis de Construire.
- Extrait K.bis.
- PV de l'Assemblée Générale mentionnant la nomination du représentant.